



Cartographie et évaluation des parties prenantes

Cette étape fait partie du diagnostic du pilier 2 et vise à réduire les points d'entrée des initiatives de lutte contre la corruption pour traiter les sujets prioritaires identifiés. Elle suit le diagnostic des moteurs de la corruption (drivers of corruption) et, avec l'analyse d'économie politique (AEP), elle vise à faire passer l'évaluation du niveau de l'identification de ce qui doit changer pour traiter les problèmes prioritaires de corruption à celui de la faisabilité d'un tel changement. L'évaluation examine les intérêts et les capacités de mobilisation des ressources des différentes parties prenantes afin de préciser le degré de soutien ou d'opposition auquel une initiative anticorruption serait susceptible de se heurter et de déterminer si des mesures peuvent être prises pour renforcer l'adhésion.

L'analyse de la gouvernance et l'AEP constituent des éléments de base indispensables pour entreprendre

cette dernière étape du processus de diagnostic. À ce stade, l'objectif est d'évaluer précisément les intérêts et les agendas des différentes parties prenantes qui seraient affectées par les approches d'intervention potentielles pour traiter les priorités identifiées en matière de corruption.

En premier lieu, il s'agit d'identifier les différentes parties prenantes qui seraient affectées par une initiative anticorruption encourageant un changement par rapport au statu quo. L'AEP peut contribuer à préciser non seulement qui sont les acteurs formels et informels dont les intérêts seraient influencés d'une manière ou d'une autre, mais aussi la nature et l'importance des enjeux liés à la remise en cause du statu quo¹.

¹ Le cadre qui suit s'inspire de González-Rossetti et Grindle (2002), voir aussi González et Munar (2003).

Ce document thématique, qui fait partie d'une série de huit, vient compléter les Directives de la DDC en matière de lutte contre la corruption. Ces documents fournissent des recommandations sur la manière de mettre en pratique les quatre piliers de l'approche aux fins de l'élaboration de programmes anticorruption avec un accent thématique ou en tant que thème transversal. Les documents thématiques sont structurés de la même manière que les directives et explicitent les concepts, thématiques et approches que présentent ces dernières. Ils renvoient également à des liens vers des ressources qui approfondissent certaines thématiques.

Les questions importantes à poser concernant chacun des acteurs identifiés :

■ **À quelles ressources cet acteur a-t-il accès en termes de pouvoir ?** Il peut s'agir de moyens financiers, d'expertise, de réseaux avec d'autres acteurs importants, et/ou de la capacité à recueillir des suffrages ou à organiser des manifestations.

■ **Quel est le degré de priorité attribué par l'acteur au résultat de la réforme ?** Cela nécessite d'estimer dans les grandes lignes dans quelle mesure l'acteur serait prêt à « dépenser » des ressources en termes de pouvoir pour influencer le résultat d'une réforme.

Sur la base des réponses à ces questions, il est possible d'établir un diagramme des parties prenantes qui indique la répartition du pouvoir et de l'influence par rapport à un éventuel changement du statu quo concernant le ou les problèmes de corruption identifiés comme prioritaires (voir fig. 1).

L'étape suivante consiste à exploiter les informations recueillies par l'AEP afin de déterminer les intérêts et les agendas des différentes parties prenantes. Ajouter la dimension politique à l'évaluation est essentiel et fait partie intégrante du principe « réfléchir et agir dans une perspective politique » (Thinking and Working Politically) dans la coopération au développement. L'objectif est de

se faire une idée de la position probable des différentes parties prenantes concernant les initiatives en faveur de la lutte contre la corruption dans le domaine en question (voir fig. 2).

Les informations obtenues grâce à cette analyse peuvent être utiles pour découvrir ce qui pourrait être modifié au niveau du **contenu** d'une initiative ou du **contexte** dans lequel elle doit être introduite et réalisée. L'objectif consiste à favoriser l'adhésion et à encourager de potentielles interventions ou initiatives.

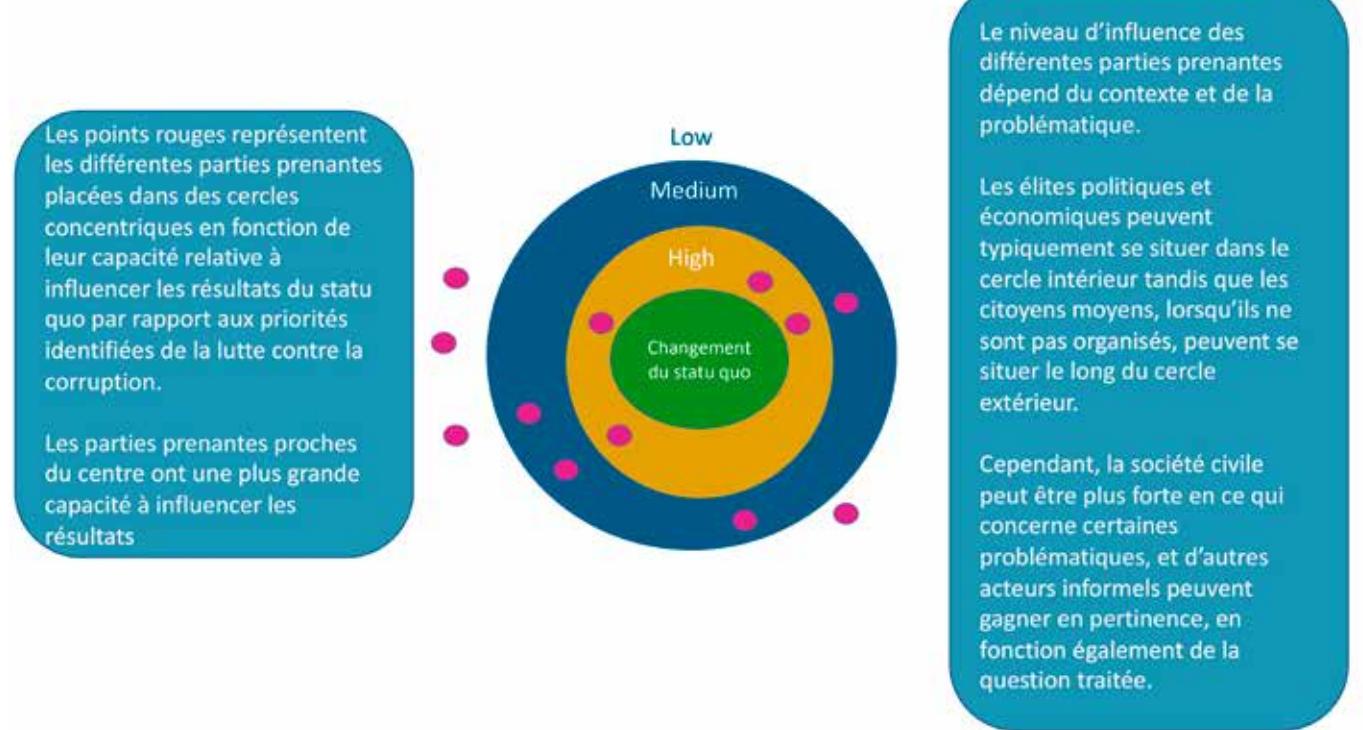
Modifier le **contenu** d'une réforme peut impliquer de :

- déceler d'autres moyens d'atteindre le même objectif par des initiatives ou des mécanismes différents.
- accepter certaines concessions pour renforcer l'adhésion des acteurs clés.

Modifier le **contexte** dans lequel elle doit être introduite et réalisée peut impliquer de :

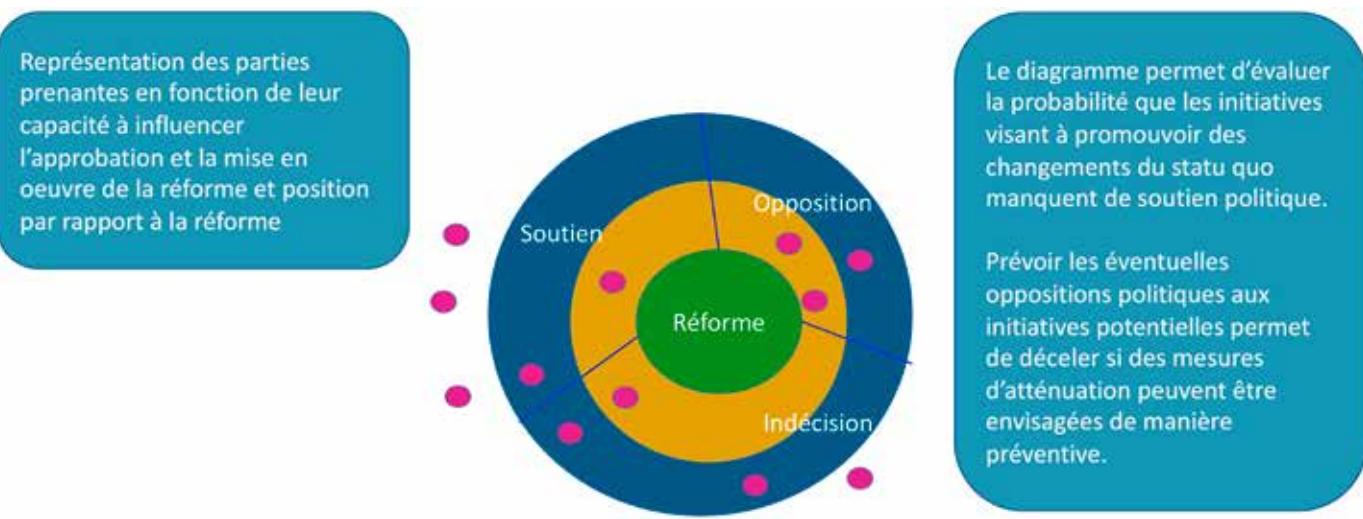
- chercher à modifier l'équilibre des influences qui s'opposent à une réforme en négociant avec ceux qui résistent,
- mobiliser les acteurs pour soutenir l'initiative, créant ainsi une demande en faveur du changement.

Fig. 1. Diagramme des parties prenantes en fonction de leur stratégie politique (niveau d'influence)



Source : González-Rossetti et Grindle (2002).

Fig. 2. Diagramme des parties prenantes en fonction de leur stratégie politique (position par rapport à la réforme)



Source : González-Rossetti et Grindle (2002).

Références

- González-Rossetti, Alejandra and Grindle, Merilee (2002) 'Policy Toolkit for Feasibility Analysis for the Inter-American Development Bank', Washington DC (unpublished)
- González, A. and Munar, W. (2003) The Political Economy of Social Sector Reforms, Economic and Sector Study Series, Washington DC: Inter-American Development Bank